



HAL
open science

Rapport d'enquête “ Profession : correcteur ”

Noemie Couillard, Maylis Nouvellon

► **To cite this version:**

Noemie Couillard, Maylis Nouvellon. Rapport d'enquête “ Profession : correcteur ”. Association des correcteurs de langue française (ACLF). 2021. hal-04100517

HAL Id: hal-04100517

<https://hal.science/hal-04100517>

Submitted on 17 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Rapport d'enquête « Profession : correcteur »



Juillet 2021

Association des correcteurs de langue française
10, rue Crespin-du-Gast, 75011 Paris
contact@associationdescorrecteurs.fr
www.aclf.fr



Analyse des résultats par Voix/Publics
184 rue Legendre, 75017 Paris
voix.publics@gmail.com

Sommaire

Introduction	3
Contexte et objectifs de l'enquête	3
Méthodologie d'enquête et d'analyse	3
Résultats	4
Profils des répondantes et répondants	4
Formations et entrée dans le métier : un métier de femmes surdiplômées	6
Statuts et modalités d'exercice de la profession	8
Un métier aux contours changeants	10
Les donneurs d'ouvrage	12
Des professionnelles éparpillées et un fort besoin d'accompagnement	13
Synthèse	14
Trois configurations professionnelles à explorer	14
Questions en suspens et perspectives	16
Entendre la voix des correctrices : points de vue sur le métier et les conditions d'exercice	17
Un métier méconnu, fragilisé et dévalorisé, aux conditions d'exercice difficiles	17
Un besoin d'échanges, de structuration des pratiques et de revalorisation de la profession	19
Annexe : répartition géographique des correctrices habitant en France métropolitaine	21

Introduction

Contexte et objectifs de l'enquête

En 2020, l'Association des correcteurs de langue française (ACLF) a lancé une enquête d'ampleur nationale, visant à mieux connaître les correcteurs professionnels et leurs conditions d'exercice. Combien les correcteurs sont-ils, où sont-ils, qui sont-ils et que font-ils ? C'est à ces questions, régulièrement posées par la profession (les correcteurs eux-mêmes – ou aspirants correcteurs –, mais aussi d'autres acteurs de la chaîne de l'écrit...), que l'ACLF souhaitait pouvoir répondre. En effet, isolés, souvent invisibles¹, les correcteurs n'ont jamais été précisément recensés en France². Seule l'Agence régionale du livre en région PACA a mené, en 2014, une démarche de ce type à l'échelle régionale, avec un dispositif en deux temps (recensement, puis enquête approfondie)³.

Cette méconnaissance s'explique probablement en partie par le fait que cette profession n'est pas facile à appréhender pour qui veut en établir une cartographie précise et exacte : salariés à domicile pour l'édition, les correcteurs sont comptés deux fois lorsqu'il leur arrive de travailler pour deux maisons différentes ; pigistes pour la presse, ils sont assimilés à des journalistes ; indépendants, ils se fondent dans des catégories statistiques assez vagues telles que les services administratifs et de secrétariat, les activités scientifiques et techniques ou encore l'édition de livres⁴, quand ils ne sont pas, comme cela arrive encore parfois, payés en droits d'auteur et donc assimilés à cette autre catégorie des travailleurs du texte.

Par cette première enquête d'ampleur nationale, l'ACLF entendait mieux connaître les professionnels, leur parcours, leurs compétences et leurs besoins, mieux cerner les conditions dans lesquelles ils exercent leur activité et ainsi contribuer à la structuration de la profession et au renforcement de ses liens avec d'autres acteurs de la chaîne de l'écrit. Pour brosser un portrait sociologique de ce groupe professionnel, il s'agissait donc de s'adresser, par un questionnaire en ligne, à tous les correcteurs professionnels (qui se déclarent comme tels), domiciliés fiscalement en France ou travaillant pour des donneurs d'ouvrage français, quels que soient leur statut juridique (salarié, indépendant, en microentreprise, portage salarial, etc.) et le domaine dans lequel ils exercent (édition, presse, communication, etc.).

Méthodologie d'enquête et d'analyse

Construction du questionnaire

À l'automne 2019, un groupe de travail s'est constitué au sein du conseil d'administration de l'ACLF pour travailler à la mise au point d'un questionnaire en ligne. Deux enquêtes préalables ont servi de base de travail et permis d'affiner les réflexions : une enquête interne envoyée aux seuls adhérents de l'association et l'enquête auprès des correcteurs de la région PACA mentionnée ci-dessus. Par ailleurs, le groupe s'est appuyé sur des avis extérieurs sollicités à différentes étapes de la préparation du questionnaire : contacts dans différentes structures régionales pour le livre, représentants de syndicats et d'associations partenaires, ainsi que deux sociologues spécialistes des problématiques du livre et de la lecture.

¹ Si les correcteurs de presse sont généralement mentionnés dans l'ours des publications sur lesquelles ils interviennent, ce n'est souvent pas le cas dans l'édition.

² Toutefois, le *Rapport social de la branche édition*, publié par le Syndicat national de l'édition en 2018, recense – entre autres – les travailleurs à domicile (TAD) de l'édition, catégorie essentiellement composée de correcteurs et lecteurs-correcteurs. Mais les chiffres de ce rapport sont très parcellaires, puisqu'ils concernent uniquement les salariés TAD et le secteur de l'édition.

³ Voir la page « Les correcteurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur [et au-delà] » sur le site de l'ARL PACA : <https://www.livre-provencealpescotedazur.fr/nos-actions/les-correcteurs-en-provence-alpes-cote-d-azur-et-au-dela>

⁴ Une majorité de correcteurs indépendants semblent en effet enregistrés à l'INSEE sous le code APE 8219Z (photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau), mais certains sont également rattachés au code 7490B (activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses, qui comprend notamment toutes les activités de conseil) et d'autres au code 5811Z (édition de livres). Il est donc impossible de connaître le nombre exact de correcteurs indépendants déclarés.

Lors de cette phase de réflexion, il a été décidé de reporter les questions liées à la rémunération à une enquête ultérieure. En effet, la diversité des profils du public ciblé (notamment en ce qui concerne les statuts et donc de modes de rémunération) doit être abordée avec précaution dans un questionnaire si l'on veut par exemple éviter de mêler salaires et honoraires, ou isoler les revenus liés à la correction (dans les cas de multi-activité).

L'objectif de cette enquête est donc prioritairement de décrire les profils, les parcours, les conditions d'exercice et les pratiques professionnelles des correcteurs et correctrices, et non de se pencher sur leur sécurité financière ou au contraire leur précarisation (nous verrons plus tard que ces questions ont tout de même été abordées par les répondants eux-mêmes dans les réponses aux questions ouvertes).

Diffusion de l'enquête

L'enquête a été mise en ligne sur le site Framforms le 2 mars 2020 – en même temps que le site Internet de l'ACLF⁵ – et a été clôturée le 30 juin 2020. Elle a été relayée par divers acteurs de la chaîne du livre – agences régionales du livre, centres de formation au métier, syndicats, associations d'éditeurs, de correcteurs ou de traducteurs... – et sur différents canaux d'information professionnelle comme le site ActuaLitté et la liste de discussion du réseau Médiçi.

Au total, 490 réponses ont été enregistrées pendant cette période de quatre mois.

Traitement et représentativité

Le traitement de la base de données et l'analyse des réponses ont été confiés à l'agence Voix/Publics. La base de données recueillie a été intégrée, nettoyée et recodée avec le logiciel Sphinx iQ2. Les caractéristiques de la population entière des correctrices et correcteurs n'étant pas connues, la base n'est pas pondérée. Les analyses sont livrées en tendance et par rapport à des significativités statistiques : l'échantillon est constitué de personnes volontaires pour répondre (dans une population dont on ne connaît pas les contours précisément). Des tests statistiques de significativité ont été réalisés et les résultats sont donnés comme des tendances qui resteraient à confirmer au sein d'un échantillon contrôlé.

Comme nous allons le voir, l'échantillon de réponses témoigne d'une grande diversité de situations en matière de critères sociodémographiques, de parcours de formation, de situations d'emploi et de carrières professionnelles, etc. Toutefois, la présence des correcteurs et correctrices travaillant avec des maisons d'édition est très forte. Cette surreprésentation est certainement liée au mode de diffusion de l'enquête : l'ACLF, dont les membres travaillent majoritairement dans l'édition, s'est appuyée, entre autres, sur le relais des agences régionales du livre pour la faire connaître. Le réseau de l'association est bien moins étendu dans les secteurs de la presse et de la communication, pour ne citer qu'eux.

Résultats

Profils des répondantes et répondants

Premier enseignement : 83 % des personnes ayant répondu à l'enquête sont des femmes ; c'est là une caractéristique dominante dans ce métier. À des fins d'allègement de l'écriture et par respect des recommandations du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes et de son guide « Pour une communication publique sans stéréotype de sexe » publié en 2016, cette synthèse sera donc écrite au féminin, puisque la très grande majorité des correcteurs sont des correctrices. Lorsqu'il sera question d'hommes en particulier, le masculin sera utilisé.

L'âge des répondantes se répartit de la manière suivante : un tiers a entre 20 et 40 ans ; un tiers entre 41 et 50 ans ; et un tiers entre 50 et 70 ans.

⁵ <https://www.aclf.fr>

En moyenne, le foyer des correctrices est composé de 2 adultes et 1 enfant, même si plus d'un quart vivent seules et sans enfant. Les deux tiers habitent en zone urbaine (65 %), 22 % en zone rurale et 13 % en zone périurbaine.

En ce qui concerne la répartition géographique, près de 99 % des répondantes habitent en France métropolitaine, les autres à l'étranger. Sur le territoire métropolitain, l'Île-de-France est fortement représentée, avec 39 % des répondantes qui y résident, voir figure 1. On retrouve là une caractéristique des professions culturelles⁶ qui traduit l'attractivité des donneurs d'ouvrage que sont la presse écrite, les maisons d'édition, les agences de communication ou encore les studios de télévision.

Pour le reste, la répartition se fait dans 65 autres départements. Après l'Île-de-France, les cinq régions qui comptent le plus de correctrices sont la Provence-Alpes-Côte d'Azur (9 %), l'Auvergne-Rhône-Alpes (9 %), l'Occitanie (9 %), les Pays de la Loire (7 %) et la Bretagne (5 %)⁷.



Figure 1 – Répartition géographique des correctrices habitant en France (en effectif).

⁶ « Les professions culturelles sont surreprésentées en région francilienne. En 2017, 39 % des professionnels de la culture résident en Île-de-France, soit une part supérieure à celle observée dans l'ensemble de la population active (20 %). Certaines professions sont particulièrement présentes en région parisienne : artistes dramatiques, métiers du spectacle, auteurs littéraires, directeurs de journaux et de l'édition, journalistes » (Ministère de la Culture, *Chiffres clés. Statistiques de la culture et de la communication 2020*, 2020, p. 4). L'étude constate toutefois un déclin de cette présence au fil des années.

⁷ Pour connaître la répartition par départements, voir le tableau présenté à la fin du document en annexe.

Formations et entrée dans le métier : un métier de femmes surdiplômées

Si la féminisation des métiers a touché toutes les professions et tous les secteurs depuis les années 1960, les métiers littéraires sont féminisés depuis longtemps. En 1991, on comptait 68 % de femmes parmi les traducteurs et interprètes (73 % en 2013) et 46 % chez les auteurs littéraires (38 % en 2013), les classant parmi les professions culturelles les plus féminisées⁸. Toutefois, la très forte féminisation du métier de correcteur en fait une particularité très marquante au sein des métiers de la culture, qui se féminisent plus lentement que la moyenne des autres secteurs d'activité.

Les correctrices sont très fortement diplômées : la moitié a un bac +5 ou plus (48 %). Les autres ont des niveaux bac +4 (22 %), bac +3 (15 %), bac +2 (9 %), bac (5 %) et BEP-CAP (1 %). Ce haut niveau de certification est une caractéristique non seulement des professions culturelles en général⁹, mais des femmes dans ces mêmes professions en particulier :

Dans les professions culturelles, la règle de la surqualification des femmes en termes de niveau de diplômes est amplement vérifiée. Elle s'impose même de façon plus marquée que dans l'ensemble de la population active. [En 2013], plus d'une active sur deux (52 %) des professions culturelles détient [un diplôme au moins égal à bac +3] contre 40 % de leurs homologues masculins¹⁰.

Dans notre étude, cette distinction de niveau de certification entre les hommes et les femmes ne s'observe pas, probablement en raison de la part très faible des hommes parmi les répondants. Cette surqualification est proche de celle observée chez les traducteurs et interprètes : 88 % ont un diplôme de niveau bac + 3 ou plus¹¹.

Une formation rarement choisie initialement

Autrefois, les correcteurs et correctrices étaient formés aux techniques de l'imprimerie par leurs pairs. En 1978, une formation de niveau bac +2/BTS est mise en place par le Syndicat des correcteurs. En difficulté financière au cours de ses dernières années d'existence, le centre de formation Formacom (ex-Coforma) a fermé ses portes en 2015. La formation de lecteur-correcteur a été reprise par le Greta de la création, du design et des métiers d'art (Greta-CDMA), dans les locaux de l'école Estienne. Cette formation est la plus longue et la plus reconnue, mais également la plus coûteuse. L'École des métiers de l'information (EMI) propose un parcours qualifiant en deux modules, également reconnu ; le catalogue de l'Asfored-Edinovo comporte plusieurs formations s'étirant sur quelques journées, qui peuvent être suivies séparément ou dans le cadre d'un parcours ; tandis que le Centre d'écriture et de communication (CEC) offre un enseignement par correspondance ou en cours du soir¹².

Près de 6 correctrices sur 10 ont suivi une formation au métier de correcteur (58 %) : ce sont majoritairement des professionnelles de plus de 40 ans. Les formations citées par ces répondantes sont principalement dispensées par quatre organismes :

- le Centre d'écriture et de communication (44 %) ;
- Coforma, Formacom ou le Greta de la création, du design et des métiers d'art à l'école Estienne (30 %) ;
- l'École des métiers de l'information (12 %) ;
- l'Asfored (9 %).

Une grande partie des correctrices les plus diplômées (bac +5 et plus) n'ont pas suivi de formation spécifique, alors que les titulaires de diplômes de niveau moindre l'ont fait.

⁸ Marie Gouyon, Frédérique Patureau et Gwendoline Volat, « La lente féminisation des professions culturelles », *Culture études*, n° 2, décembre 2016, p. 1-20.

⁹ Ministère de la Culture, *Chiffres clés. Statistiques de la culture et de la communication 2020*, 2020, p. 5.

¹⁰ Marie Gouyon, Frédérique Patureau, et Gwendoline Volat, « La lente féminisation des professions culturelles », art. cit., p. 16. La proportion est de 21 % pour l'ensemble des actifs en 2013 (p. 5).

¹¹ Ministère de la Culture, *Chiffres clés. Statistiques de la culture et de la communication 2018*, 2018, paragraphe n° 43.

¹² Pour en savoir plus sur les formations au métier de correcteur, consulter la page « Se former » sur le site de l'ACLF : <https://www.aclf.fr/MÉTIER/se-former> (consultée le 5 mars 2021).

La majorité des correctrices ont exercé une autre activité antérieurement (80 %).

L'édition est le secteur le plus représenté à travers différents métiers : assistantes ou chargées d'édition (7 %), éditrices (6 %), rédactrices ou réviseuses (5 %), ou encore traductrices (4 %) – soit un total de 22 % –, devant l'enseignement (plus de 16 % des correctrices en reconversion) et le secrétariat (8 % étaient secrétaires auparavant).

De manière générale, les niveaux hiérarchiques, domaines et postes occupés précédemment sont variés ; on remarque un grand nombre de métiers qualifiés : enseignante, bibliothécaire, chercheuse et ingénieure, chargée de communication, secrétaire, journaliste, imprimeuse, orthophoniste, attachée de clientèle, infirmière, responsable import-export, etc., voir le tableau 2 ci-après.

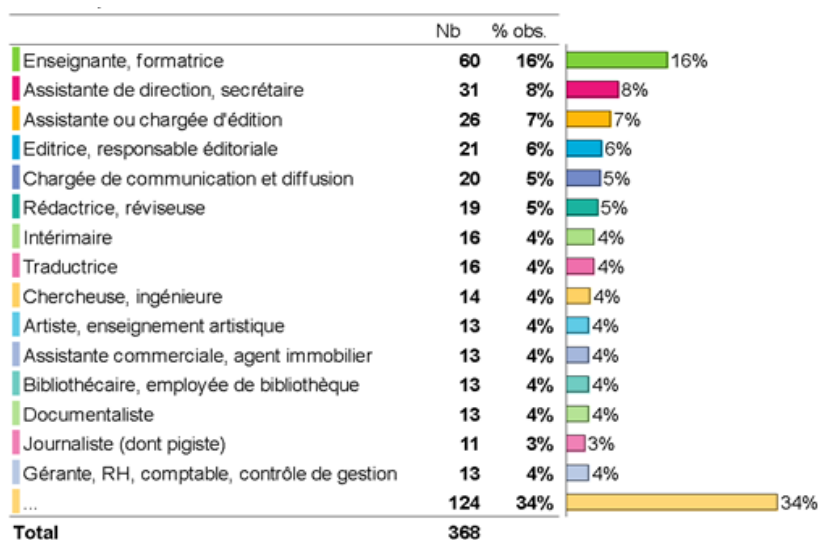


Tableau 2 – Métiers exercés par les répondantes avant de travailler en tant que correctrices. (Réponses à une question ouverte : plusieurs métiers pouvaient être cités.)

Quels que soient les formations et les parcours professionnels, la moyenne d'âge de l'entrée dans le métier est de 35 ans. Rares sont les cas d'entrée sur le marché du travail directement en tant que correctrice : il semble au contraire que cette activité résulte très souvent d'une reconversion ou bien qu'elle corresponde à un complément d'activité, une dizaine d'années en moyenne après l'obtention du premier diplôme.

Il n'existe pas forcément de relation de cause à effet entre formation spécifique et entrée dans le métier : 48 individus dans l'enquête ont validé une formation après avoir commencé à exercer des tâches de correction. Cette démarche de formation leur a probablement permis de conforter leurs compétences. Toutefois, les 233 autres personnes ayant suivi une formation spécifique ont exercé très majoritairement le métier dans l'année qui a suivi.

Comment s'opèrent ces reconversions ? Pour les enseignantes et les assistantes de direction, la correction correspond à un changement de domaine professionnel qui nécessite une reprise de formation. Pour les professionnelles de la chaîne du livre, il est plus difficile de comprendre ce que représente cette réorientation vers le métier de correctrice. S'agit-il d'un changement effectif de profession, facilité par l'implantation forte dans ce réseau professionnel ? S'agit-il d'une spécialisation dans certaines tâches exercées depuis longtemps dans un précédent métier ? S'agit-il d'un choix réalisé pour l'indépendance qu'il procure ?

Les formations suivies sont très variées en matière de spécialisation, de volume horaire et d'insertion professionnelle. Comment s'opère le choix de tel cursus de préférence à tel autre ? Sans doute les aides publiques et les possibilités de prise en charge influent-elles en partie sur le choix du parcours

de formation. Les professionnelles ont-elles été au chômage avant de se reconvertir ? Se sont-elles engagées dans une formation entièrement payée sur leurs deniers personnels, en même temps qu'elles exerçaient une autre activité professionnelle ? Des entretiens permettraient de comprendre quels sont les leviers à l'œuvre dans le choix d'une reconversion vers le métier de correctrice.

Statuts et modalités d'exercice de la profession

Le métier de correctrice peut s'exercer sous plusieurs statuts professionnels et juridico-administratifs. Dans 4 cas sur 5, un seul statut est choisi, mais il existe aussi des cas de cumul : 17 % des correctrices exercent sous deux statuts et 1 % sous trois statuts.

Des professionnelles de plus en plus poussées vers l'indépendance ?

Les deux tiers des correctrices sont indépendantes, avec une part importante d'auto et micro-entrepreneuses, voir tableau 3.

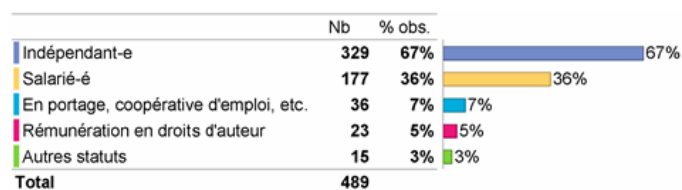


Tableau 3 – Statut des répondantes pour l'exercice de leur activité de correction.

Comment expliquer cette très forte proportion d'indépendantes dans un métier autrefois intégré aux imprimeries, puis aux rédactions (dans la presse) et aux maisons d'édition ?

Des transformations structurelles propres au domaine du livre et de la presse expliqueraient que les correctrices soient de moins en moins intégrées dans les entreprises : recompositions éditoriales ; choix budgétaires ciblés ; associations de maisons en grandes entités ou rachats ; fusion de certains corps de métier ; abondance et surcharge de la production éditoriale...

De plus, les évolutions liées à l'informatisation des métiers sont très certainement à prendre en compte, notamment l'apparition de la publication assistée par ordinateur (PAO), qui a décloisonné des métiers auparavant très distincts et hautement spécialisés, et le perfectionnement des logiciels de correction. Dans quelle mesure les maisons d'édition et la presse se passent-elles de correctrices du fait de ces outils informatiques ? Est-ce que la tâche est confiée en plus à d'autres types de professionnelles en raison de l'appui fourni par ces logiciels (éditrices, secrétaires de rédaction, graphistes, stagiaires...) ?

Plus généralement, le non-salariat augmente très fortement dans les métiers de la culture depuis près de quinze ans¹³. Il a été largement facilité depuis 2008 par la création du statut d'auto-entrepreneur, devenu micro-entrepreneur.

Chez les indépendantes, 10 % cumulent leur statut avec le salariat, soit une proportion proche de celle observée dans l'étude sur les revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture :

Le cumul est plus fréquent [que dans l'ensemble de la population active en emploi] dans les professions culturelles (7 %), en particulier dans les professions à dominante artistique, telles que [...] les auteurs littéraires et les traducteurs (13 %) ¹⁴.

Parmi les indépendantes, 8 sur 10 ont choisi la micro-entreprise ; environ 1 sur 10 le portage salarial ou la coopérative d'emploi ; et 1 sur 10 également d'autres statuts (dont SARL).

¹³ Ministère de la Culture, *Chiffres clés. Statistiques de la culture et de la communication 2020*, 2020, p. 5.

¹⁴ Gouyon Marie, « Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture », *Culture Chiffres*, 2015-1, p. 3-4.

20 % ont bénéficié d'un accompagnement d'aide à la création d'entreprise (BGE, CCI, Accre, etc.). La moitié de ces indépendantes a délibérément choisi l'un de ces statuts ; un tiers déclare que c'était une condition pour obtenir du travail ; et pour 20 %, il s'agit d'une combinaison de ces deux logiques. Ces indépendantes sont nombreuses à ne pas faire de la correction leur seule activité (62 %).

Si la proportion importante d'indépendantes chez les correctrices semble refléter les transformations de l'emploi dans la presse et le livre (comme dans d'autres secteurs de la culture), d'autres recherches, notamment par entretiens, permettraient de comprendre plus finement ces évolutions, et leur lien éventuel avec la féminisation du métier.

Enfin, dans les choix économiques et éditoriaux opérés par les entreprises du livre et de la presse, la redistribution des ressources au profit des professionnels du graphisme est une hypothèse à creuser : en effet, le secteur des arts visuels englobant le graphisme est l'un des plus dynamiques du secteur culturel en termes d'emploi (+ 29 % depuis 2009¹⁵).

Une formation professionnalisante comme gage d'accès au salariat

Plus d'un tiers des correctrices sont salariées (36 %), dont 21 % en CDI, 11 % en CDD et 3 % en CTT (contrat de travail temporaire, c'est-à-dire signé avec une agence d'intérim)¹⁶. Toutefois, le fait de disposer d'un contrat de travail ne garantit pas toujours une activité ininterrompue et un revenu mensuel stable : en effet, sur les 177 salariées recensées dans l'enquête, 52 % (91) travaillent selon un volume horaire fixe, à temps plein ou à temps partiel, et 33 % (59) travaillent selon un volume horaire variable¹⁷.

Les professionnelles ayant suivi une formation de plus de 700 heures (formation Coforma, puis Formacom, devenue la formation du Greta-CDMA) sont surreprésentées chez les salariées. Il semblerait que l'insertion professionnelle soit plus facile en passant par cette formation créée il y a plus de quarante ans. Les professionnelles ayant suivi des formations plus légères ou par correspondance sont quant à elles surreprésentées chez les indépendantes, voir tableau 4.

	Ensemble	Indépendantes	Salariées
Types de formation			
CEC	44%	57%	20%
Formation par correspondance	33%	42%	13%
Formation de plus de 700h	30%	22%	51%
Année du premier emploi			
1981-1990	3%	2%	4%
1991-2000	10%	9%	15%
2001-2010	28%	24%	39%
2011-2020	58%	63%	42%
Âge au moment du premier emploi			
26-35 ans	39%	37%	47%

Tableau 4 – Comparaison de caractéristiques liées à la formation et au premier emploi chez les indépendantes et les salariées. Les éléments en bleu sont surreprésentés par rapport à l'ensemble des répondantes et les éléments en orange sont sous-représentés¹⁸.

Lecture : Dans l'ensemble, 33 % des répondantes ont suivi une formation par correspondance au métier de correcteur. Mais chez les indépendantes, elles sont 42 %, ce qui constitue une surreprésentation par rapport à l'ensemble.

¹⁵ Ministère de la Culture, *Chiffres clés. Statistiques de la culture et de la communication 2020*, 2020, p. 6.

¹⁶ On note un léger décalage entre la proportion de salariées et le total des trois types de contrat : cela s'explique par le fait que certaines correctrices salariées n'ont pas précisé si elles travaillaient en CDD, CDI ou CTT.

¹⁷ À noter : 15 % des correctrices salariées (27) n'ont pas précisé si elles travaillaient selon un volume horaire fixe ou variable.

¹⁸ Les comparaisons exhibées en bleu et en orange sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %.

On remarque également qu'il y a plus de salariées parmi celles qui ont commencé entre 2001 et 2010 et parmi celles qui avaient entre 26 et 35 ans au moment de leur premier contrat. Y a-t-il eu des facilités pour embaucher pendant cette décennie ? Était-ce plus avantageux pour les entreprises de recruter de jeunes professionnelles à bas salaire à ce moment-là ?

On pourrait aussi envisager une explication liée à un procès qui a fait date : l'utilisation abusive des droits d'auteur par Gallimard Nouveaux Loisirs pour rémunérer certains de ses collaborateurs réguliers a conduit le Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction CGT à porter plainte contre la société, en 2001, pour travail dissimulé. Celle-ci a été condamnée en 2004 à une amende délictuelle de 15 000 euros, et à verser 10 000 euros de dommages et intérêts au Syndicat des correcteurs. Peut-être le recours au salariat, malgré son coût, a-t-il, après ce procès, semblé préférable à certains donneurs d'ouvrage qui auraient auparavant payé en droits d'auteur, afin d'éviter des poursuites ? L'auto-entrepreneuriat, nouveau moyen pour eux – cette fois légal – d'éviter les coûts liés à l'embauche, ne devait être créé qu'à la fin de cette décennie, en 2008.

Concernant le droit d'auteur, il est utilisé uniquement en complément d'une autre activité : 5 répondantes sont rémunérées exclusivement par ce moyen pour de la correction, mais ont une autre activité par ailleurs ; toutes les autres l'utilisent en complément d'un contrat de travail salarié ou d'un statut d'indépendant. La condamnation de Gallimard Nouveaux Loisirs puis l'apparition du statut d'auto-entrepreneur ont probablement fait baisser le nombre de personnes rémunérées de cette façon.

Les autres statuts d'exercice annoncés par les répondantes sont : bénévole, stagiaire, retraitée, intermittente ou encore « association ».

Mono ou pluri-activité

Seulement 40 % des correctrices exercent la correction comme unique activité professionnelle. Ce taux tombe même à 29 % chez celles qui n'ont pas suivi de formation. La formation est donc un atout certain pour se faire connaître et reconnaître uniquement comme correctrice. En revanche, l'organisme et le volume horaire de la formation n'ont pas d'influence sur cette spécialisation.

Il n'y a pas de lien entre le fait d'avoir eu une activité antérieure et la multi-activité actuelle. Chez celles qui n'avaient pas occupé d'autre métier auparavant, la multi-activité est concentrée très majoritairement sur d'autres tâches ou métiers de la chaîne du livre : elles sont autrices, éditrices, traductrices, graphistes, secrétaires de rédaction, coordinatrices éditoriales, etc. (profil avec un bac +5 dans le domaine des métiers du livre surreprésenté). Chez celles qui ont exercé un autre métier précédemment, on observe aussi une diversité importante d'activités et de tâches actuelles exercées conjointement.

Il est difficile d'analyser cette caractéristique sans pouvoir la mettre en relation avec la rémunération qu'en tirent les correctrices. La mono-activité correspond-elle à une spécialisation reconnue, à une clientèle fidélisée, à des revenus stables et suffisants ? La multi-activité pourrait répondre au besoin de diversifier ses sources de revenus en multipliant les tâches en complément à la correction. Ces caractéristiques renvoient-elles à une distinction entre les correctrices dont c'est la seule occupation et celles dont les postes ou les contrats comportent beaucoup plus de missions ?

Un métier aux contours changeants

Concernant les tâches relevant strictement de la relecture-correction, elles sont centrées très majoritairement sur la correction d'épreuves¹⁹ (89 % des répondantes déclarent effectuer ce type

¹⁹ Pour en savoir plus sur ce que recouvrent les termes « correction d'épreuves » et « préparation de copie », on peut se reporter au site de l'ACLFL, rubrique Métier : <https://www.aclf.fr/MÉTIER/le-travail-du-correcteur>. Il est à noter que de nombreuses

de tâche) ; près de 8 correctrices sur 10 prennent également en charge la préparation de copie (75 %) et un peu plus d'un tiers la révision de traductions (36 %), voir tableau 5.

Les professionnelles assurent également d'autres types d'interventions ne relevant pas strictement de la correction : réécriture et rédaction (78 %), suivi éditorial (39 %), secrétariat de rédaction (37 %) et mise en page, entre autres²⁰.

Quelles sont les différentes tâches que vous effectuez dans votre métier ?

Taux de réponse : 100%

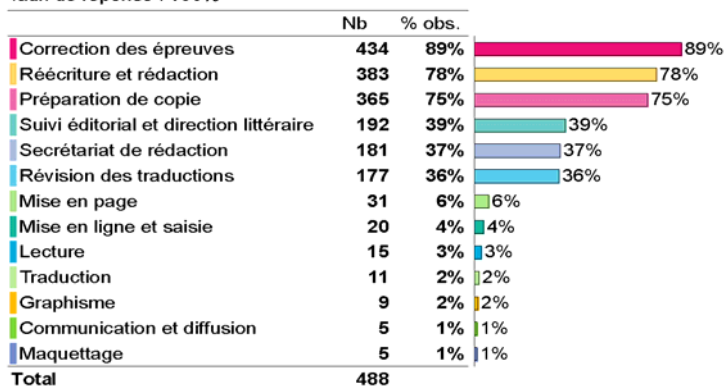


Tableau 5 – Travaux couramment pris en charge par les répondantes.

Les répondantes déclarent prendre en charge quatre types de tâches (médiane). Le cœur de leur activité est composé de la correction d'épreuves et de la préparation de copie, mais les combinaisons possibles de ces tâches sont très variées sur l'ensemble des individus.

On observe un élargissement des tâches assurées par les correctrices tout au long de la chaîne de l'écrit : elles sont notamment près de 10 % à toucher au graphisme et à la mise en page. Il est difficile de savoir, sur la base de ces seules réponses, si cet élargissement est souhaité ou subi. Est-il favorisé par la restructuration économique de la presse et du secteur du livre et imposé aux correctrices, ou bien celles-ci cherchent-elles volontairement à diversifier leurs compétences ?

Deux tiers des correctrices travaillent à la fois sur papier et sur support numérique ; un peu plus d'un quart uniquement sur support numérique ; et 5 % uniquement sur papier. La dimension générationnelle apporte toutefois une lecture différente : les correctrices travaillant uniquement sur écran sont surreprésentées chez les moins de 40 ans et celles travaillant uniquement sur papier le sont chez les plus de 40 ans.

Plus de 90 % des correctrices utilisent les signes conventionnels de correction²¹ lorsqu'elles corrigent un document imprimé. Lorsqu'elles corrigent sur écran, elles travaillent dans différents environnements : logiciels de traitement de texte (97 %), logiciels permettant de modifier les documents PDF (64 %), logiciels de mise en page (43 %) et logiciels internes à leur entreprise (4 %).

répondantes ne se sont pas reconnues dans les modalités proposées, correspondant pourtant aux formulations « canoniques » du métier pour désigner les étapes et types d'intervention, tout du moins dans le secteur de l'édition.

²⁰ Les six premières modalités du tableau étaient proposées dans le formulaire à travers deux questions fermées (« En tant que correctrice ou correcteur, quelles sont les tâches que vous effectuez ? » et « Outre la correction, pratiquez-vous d'autres types d'intervention sur les textes ? »). Les autres sont le résultat d'un recodage des précisions apportées par les répondantes ayant coché la réponse « Autre ». Si l'on peut être sûr des proportions annoncées pour ces six premières modalités, les autres sont à prendre avec prudence : elles sont sans doute sous-estimées.

²¹ Les signes de correction sont une convention typographique inventée dès les débuts de l'imprimerie pour permettre au correcteur d'annoter les premières épreuves d'un texte et de demander les modifications nécessaires au compositeur avant impression. Pour en savoir plus, consulter par exemple l'article de Jacques André, « Petite histoire des signes de correction typographique », *Cahiers GUTenberg*, n° 32, 1999, p. 45-59. <http://www.irisa.fr/imadoc/articles/1998/histsig.pdf> (consulté le 4 mai 2021).

Un peu plus de la moitié des correctrices ont recours à des logiciels d'aide à la correction : ProLexis et Antidote majoritairement (respectivement 58 % et 51 % des répondantes en déclarent l'usage). Cette utilisation n'est pas corrélée avec le fait d'avoir suivi ou non une formation spécifique au métier de correcteur.

Les donneurs d'ouvrage

Les correctrices travaillent généralement pour deux types de commanditaires (médiane) ; et plus d'un quart d'entre elles exercent dans un seul secteur. Les principaux donneurs d'ouvrage sont les maisons d'édition (citées par 70 % des répondantes)²² et les particuliers (47 %), voir tableau 6. Les autres donneurs d'ouvrage sont cités par moins d'un tiers des correctrices : groupes de presse, institutions publiques, entreprises, autres acteurs de la chaîne du livre et de l'écrit (imprimeurs, éditeurs de contenu web, etc.).

	Nb	% obs.	
Maisons d'édition	343	70%	 70%
Particuliers	228	47%	 47%
Presse	160	33%	 33%
Institutions publiques et organisations internationales	153	31%	 31%
Agences de communication, marketing, publicité	124	25%	 25%
Entreprises	120	25%	 25%
Chaîne du livre autre que maison d'édition	56	11%	 11%
Cinéma, télé	19	4%	 4%
Editeurs de contenu web	4	0,8%	 0,8%
Total	487		

Tableau 6 – Donneurs d'ouvrage habituels des répondantes.

Si l'on observe cette répartition en tenant compte des différents statuts, on constate que les indépendantes sont surreprésentées dans le travail avec des particuliers et avec des acteurs de la chaîne du livre autres que les maisons d'édition. La presse et les institutions publiques ont tendance à avoir plus recours au salariat que les autres secteurs. Quant aux personnes en portage salarial ou en coopérative d'emploi, elles sont surreprésentées dans le travail sur les documents de communication.

Du point de vue géographique, les correctrices travaillent en grande majorité avec des donneurs d'ouvrage installés en région Île-de-France (c'est le cas pour 82 % des répondantes). La deuxième région citée est Auvergne-Rhône-Alpes (23 %), juste devant Provence-Alpes-Côte d'Azur (21 %). 20 % des correctrices déclarent également travailler avec des donneurs d'ouvrage à l'étranger : la Suisse, la Belgique, l'Italie, les États-Unis et le Canada en tête.

Près des deux tiers des correctrices travaillent uniquement à domicile (61 %), ce qui s'explique par la grande proportion d'indépendantes et par la proportion des salariées ayant un contrat de travail à domicile (TAD). D'autres alternent entre leur domicile et les locaux des donneurs d'ouvrage (18 %), avec un espace loué (3 %) ou dans les cafés ou les bibliothèques (2,5 %). Seulement 13 % ont un bureau chez les donneurs d'ouvrage.

La proximité géographique n'est donc pas un critère impératif pour collaborer : 62 % des correctrices ont au moins une partie de leurs commanditaires installés dans une autre région que la leur ; elles ne sont que 38 % à travailler uniquement pour des donneurs d'ouvrage situés dans la même région.

²² À propos de la surreprésentation des correctrices d'édition parmi les répondantes, voir p. 4, « Diffusion de l'enquête ».

Des professionnelles éparpillées et un fort besoin d'accompagnement

Peu nombreuses sont les correctrices affiliées à une association professionnelle ou à un syndicat : un peu plus de 1 sur 5 l'est. Cette proportion est relativement faible compte tenu de l'ancienneté de la représentation syndicale chez les correcteurs et correctrices (fin XIX^e siècle). Le statut d'emploi ne semble pas jouer sur ce type d'adhésion.

On observe toutefois une surreprésentation des personnes en portage salarial et en coopérative d'emploi chez celles qui adhèrent à une association ou à un syndicat : un intérêt pour la coopération et la construction collective en est peut-être à l'origine...

L'ACLF est l'association qui compte le plus d'affiliées parmi les répondantes (47 adhérentes), ce qui est probablement lié à la production et la diffusion de l'enquête. Vient ensuite la Confédération générale du travail (CGT), qui compte une section des correcteurs très active au sein du Syndicat général du livre et de la communication écrite.

Seulement 21 % des correctrices prennent part de temps en temps à des journées d'étude ou à des journées professionnelles, 18 % à des événements (rencontres, ateliers...) organisés par des structures de leur région, et 12 % à des rendez-vous informels. Les rencontres syndicales n'attirent que 3 % des correctrices. On relève donc une faible participation des correctrices à des activités en lien avec leur réseau professionnel.

Le réseau professionnel se construit bien davantage en ligne : près de deux tiers des correctrices déclarent utiliser des plateformes sociales pour y discuter avec leurs pairs. Facebook et LinkedIn se détachent clairement avec 38 % et 32 % des correctrices qui s'y retrouvent. Plus confidentiels, d'autres outils sont mobilisés également, comme les listes de discussion par courriel (17 %), les forums (11 %), Twitter (10 %) et certains réseaux socio-numériques moins utilisés dans ce cas (Quora, Instagram, etc.).

Les besoins exprimés en matière de formation sont forts ; chacun des thèmes proposés dans le formulaire est plébiscité par au moins un tiers des correctrices : pratique avancée de la correction (45 %), questions administratives et juridiques (44 %), prospection, communication, recherche d'emploi ou de missions (42 %), protection sociale (40 %) et connaissance de la chaîne de l'écrit (32 %). Un accompagnement juridique et fiscal est demandé par 20 % des répondantes et un mentorat assuré par un ou une professionnelle plus expérimentée dans le métier par 14 % des répondantes.

Le besoin de partage d'informations est encore plus pressant, puisqu'au moins la moitié des répondantes se sont exprimées sur chacune des propositions : réflexions et échanges sur des questions de langue (71 %) ou sur les tarifs et la rémunération (68 %), partage d'offres de mission (59 %), mise en commun de documents de référence (53 %) et moments de convivialité (48 %).

Le fait d'avoir suivi ou non une formation spécifique au métier de correcteur ne joue pas sur l'expression de besoins complémentaires en matière de formation ou partage d'informations.

Lorsque l'on travaille à domicile, avec peu de collègues ou d'interlocuteurs, on peut se sentir moins à l'aise, moins certain de sa valeur et de ses compétences. Une étude de l'Insee révèle que c'est le cas par exemple des cadres en télétravail, qui ressentent plus fortement le besoin de suivre des formations²³. Ces besoins pourraient aussi le signe d'un métier-passion où l'on aime discuter et échanger à propos de ses pratiques professionnelles.

La grande majorité des commentaires à la fin de l'enquête témoignent de la fragilité, de la précarité et de l'isolement d'une partie des correctrices. Ce sentiment d'insécurité est mis en relation avec

²³ Insee, « Le télétravail permet-il d'améliorer les conditions de travail des cadres ? », dans *L'Économie et la société à l'ère du numérique*, édition 2019 [en ligne].
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4126590?sommaire=4238635>, tableau 6 (consulté le 11 mars 2021).

la pénurie de postes en salariat et l'absence de tarifs de référence communs chez les indépendantes (voir la partie « Entendre la voix des correctrices », p. 17).

Synthèse

Trois configurations professionnelles à explorer

À partir des grandes caractéristiques du métier mises en évidence dans cette enquête, il est possible de distinguer trois groupes de correctrices, selon qu'elles ont suivi une formation spécifique ou non, et selon qu'elles ont exercé une autre activité auparavant ou non. Ces sous-groupes représentent probablement trois manières d'entrer dans la profession ; mais ils seraient sans doute à nuancer selon que la mono-activité est choisie ou subie.

	Groupe 1 : correctrices ayant suivi une formation spécifique	Groupe 2 : correctrices ayant exercé une autre activité auparavant et n'ayant pas suivi de formation spécifique	Groupe 3 : correctrices sans activité antérieure et sans formation spécifique	Ensemble des répondantes
Effectif	284	144	62	490
Mono-activité	Oui (50 %)	Non (71 %)	Non (71 %)	Oui (43 %) Non (59 %)
Niveau de diplôme	Bac +4 (25 %) Bac +2 (12 %)		Bac +5 et plus (71 %)	Bac +5 et plus (48 %) Bac +4 (22 %) Bac +2 (9 %)
Domaines de diplôme	Arts, métiers d'art (14 %)		Métiers du livre (40 %)	Arts, métiers d'art (11 %) Métiers du livre (19 %)
Secteur de l'activité antérieure	Administration, droit et gestion (26 %)	Métiers de la chaîne du livre et de la presse (44 %)		
Âge	Entre 41 et 50 ans (36 %) Entre 51 et 60 ans (28 %)		Entre 20 et 30 ans (31 %)	Entre 20 et 30 ans (12 %) Entre 41 et 50 ans (32 %) Entre 51 et 60 ans (24 %)
Nombre de types de donneurs d'ouvrages		1 (36 %)	1 (47 %)	
Type de publication	Documents de communication (43 %)		Livres numériques (44 %)	Documents de communication (38 %) Livres numériques (28 %)
Types de journaux	Actualités, presse hebdo. (26 %)		Travaux universitaires et revues scientifiques (52 %)	Actualités, presse hebdo. (18 %) Travaux universitaires et revues scientifiques (21 %)
Usage des signes de correction	Oui (94 %)	Non (15 %)		Oui (91 %) Non (9 %)
Genre	Femme (87 %)	Homme (26 %)		Femme (83 %) Homme (17 %)

Tableau 7 – Tableau de caractéristiques des trois groupes de correctrices. Seules les modalités surreprésentées par rapport aux résultats constatés pour l'ensemble des répondantes sont notées.

Le tableau de caractéristiques ainsi construit (tableau 7) nous donne des indications à comprendre comme des tendances : les informations notées dans les différentes cases correspondent aux modalités qui sont surreprésentées dans chacun des trois groupes par rapport aux résultats constatés pour l'ensemble des répondantes. Il ne s'agit donc pas ici de donner les résultats arrivés en tête sur différents critères pour chacun des trois groupes, mais bien de mettre en évidence les éléments qui permettent de distinguer significativement chaque groupe par rapport aux deux autres.

Groupe 1 : correctrices ayant suivi une formation spécifique

Le premier groupe (284 personnes) rassemble les professionnelles ayant suivi une formation spécifique au métier de correcteur. Ce groupe se distingue par des caractéristiques d'âge et de niveau de diplôme : il s'agit en effet du groupe le moins diplômé, avec une surreprésentation des niveaux bac +2 et bac +4, mais aussi du plus âgé, avec une surreprésentation des plus de 40 ans.

Près de 9 correctrices sur 10 au sein de ce groupe ont exercé un ou plusieurs métiers auparavant, ce qui en fait probablement le groupe avec le plus de reconversions professionnelles très marquées. Ces activités antérieures couvrent des secteurs très variés, même si l'on constate que le secteur de l'administration et de la gestion est particulièrement représenté (secrétaires et assistantes de direction notamment).

La moitié des professionnelles de ce groupe exerce uniquement la correction, ce qui témoigne d'un lien fort entre la formation et la mono-activité. En comparaison, les professionnelles des autres groupes se distinguent par leur taux relativement bas de mono-activité : 29 % d'entre elles exercent uniquement en tant que correctrices, tandis que la grande majorité (71 %) pratique cette activité parmi d'autres missions.

Groupe 2 : correctrices ayant exercé une autre activité auparavant et n'ayant pas suivi de formation spécifique

Le deuxième groupe (144 personnes) est composé de professionnelles ayant exercé une autre activité auparavant, mais n'ayant pas suivi de formation spécifique au métier de correcteur. Les secteurs de l'édition et de la presse sont particulièrement représentés parmi les métiers exercés par les professionnelles de ce groupe (la moitié y a travaillé). Il s'agit certainement de personnes ayant appris le métier sur le tas et bénéficiant déjà d'une bonne insertion dans le milieu professionnel. Pour elles, une formation spécifique n'a donc pas semblé nécessaire pour exercer.

Mais d'autres profils de professionnelles peuvent aussi correspondre aux deux critères de ce groupe : parmi celles-ci, on trouve ainsi d'anciennes biographes, enseignantes, orthophonistes, rédactrices, journalistes, conceptrices pédagogiques, etc. Ne pas avoir suivi de formation spécifique dans leur cas pourrait s'expliquer par le fait qu'elles sont venues à la correction via leur domaine de spécialité, en corrigeant par exemple des brochures professionnelles, des supports de formation, des récits de vie... C'est peut-être la raison pour laquelle le non-usage des signes conventionnels de la correction est surreprésenté dans ce groupe.

Enfin, il s'agit du seul groupe dans lequel les hommes sont statistiquement surreprésentés, formant un quart des professionnels.

Groupe 3 : correctrices sans activité antérieure et sans formation spécifique

Le troisième et dernier groupe est le plus petit (62 personnes) ; il est composé de professionnelles n'ayant ni suivi de formation spécifique au métier de correcteur ni exercé d'autre métier auparavant. Du fait de l'absence d'activité professionnelle antérieure, il s'agit d'un groupe plutôt jeune, où les 20-30 ans sont surreprésentées. Il s'agit également du groupe le plus diplômé, puisque 7 professionnelles sur 10 ont un diplôme égal ou supérieur au master, souvent dans le domaine du livre et des bibliothèques.

Concernant les formats et les types de publications, 44 % des professionnelles de ce groupe travaillent sur des livres numériques et 52 % sur des travaux universitaires et des revues scientifiques. On peut donc envisager l'hypothèse selon laquelle ce groupe est en grande partie composé de doctorantes, postdoctorantes ou chercheuses qui sont responsables de la coordination, la correction et la mise en ligne de revues ou articles scientifiques dans des laboratoires universitaires.

Questions en suspens et perspectives

À ce stade de la compréhension des conditions d'exercice des correctrices et correcteurs, des entretiens sont nécessaires pour approfondir ces connaissances. En effet, pour mieux analyser la composition de ces différents groupes, il serait pertinent que le niveau de rémunération ainsi que le parcours biographique et professionnel des correctrices soient analysés qualitativement. Plusieurs axes sont à explorer.

Premièrement, il s'agira de mieux comprendre les différentes stratégies mises en œuvre pour entrer dans le métier, selon qu'il s'agisse d'une reconversion professionnelle ou d'une activité complémentaire, et selon que l'on ait ou non exercé préalablement dans un secteur relevant des métiers de l'écrit (presse et édition en particulier). Pour les plus jeunes, il conviendra de se pencher sur les choix qui président au fait de suivre ou non une formation au métier de correcteur.

Ensuite, il sera intéressant d'étudier la manière dont les professionnelles exercent leur activité de correction, que celle-ci ait été pleinement choisie ou qu'elle leur ait été imposée comme une tâche supplémentaire à effectuer, pour des raisons économiques notamment. Si oui, les tâches de correction sont-elles mentionnées sur les fiches de poste ? Ou bien sont-elles confiées à une collaboratrice de manière informelle quand personne d'autre ne peut s'en charger ?

Enfin, les liens entre la surqualification des correctrices et l'extrême féminisation du métier seront à décrire et à éclairer plus finement. Pourquoi cette profession est-elle pratiquée en très grande majorité par des femmes ? Quelles sont les instances de socialisation qui font de ce métier un métier féminin ? La surqualification est-elle nécessaire pour faire valoir ses compétences lorsque l'on est une femme ? Est-elle exigée par une forte concurrence au sein de ce milieu professionnel ?

Les liens entre cette féminisation du métier et l'indépendance sont à étudier également : ce type de statut est-il choisi par des femmes pour pouvoir concilier plus facilement vie professionnelle et vie de famille ? Et si oui, comment arrivent-elles à concilier leurs différents emplois du temps ? Est-ce que l'indépendance leur donne des marges de manœuvre ? Et si l'indépendance est synonyme pour une partie d'entre elles de précarité professionnelle, quels mécanismes sont responsables de cette précarité ?

Entendre la voix des correctrices : points de vue sur le métier et les conditions d'exercice

En fin de questionnaire, deux questions ouvertes permettaient aux répondantes d'exprimer librement leurs besoins, attentes ou points de vue sur le métier : « Ressentez-vous d'autres types de besoins (hors formation, accompagnement et partage d'informations) ? » et « Avez-vous des commentaires, des idées, des envies que vous souhaiteriez partager au sujet du métier de correcteur, de votre activité, de vos conditions de travail, de votre rémunération, etc. ? »

Ces questions ont permis de recueillir un grand nombre de commentaires sur l'exercice du métier, les difficultés rencontrées par les professionnelles ou les attentes à l'égard de l'ACLF : 78 correctrices (soit 16 % des répondantes) se sont exprimées dans ces champs de texte libre, pour un total de 90 commentaires relevés sur les deux questions.

Il est impossible de savoir si ces réflexions sont partagées par l'ensemble des répondantes et si les situations décrites par celles qui se sont exprimées peuvent s'appliquer à toutes ou non. Il n'est d'ailleurs pas question ici d'adopter une démarche quantitative pour analyser ces commentaires.

Cependant, il paraît important d'entendre et de relayer, dès cette première enquête, les idées, les envies, les difficultés et les revendications des correctrices telles qu'elles ont été formulées dans les réponses à ces deux questions ouvertes : si les répondantes ont pris le temps de rédiger une ou plusieurs lignes de texte libre à la fin d'un questionnaire déjà suffisamment long, c'est sans doute que ces réflexions occupent une place importante dans leur vision du métier et méritent d'être partagées et discutées au sein de la communauté professionnelle.

Un métier méconnu, fragilisé et dévalorisé, aux conditions d'exercice difficiles

Il faut d'abord noter que de nombreux commentaires font état de conditions d'exercice difficiles, d'une absence de sécurité, d'un manque de reconnaissance et de considération : si quelques rares répondantes soulignent leur plaisir d'exercer, la plupart des remarques expriment une forme de souffrance ou de déception, alors que la formulation des questions était, elle, plutôt neutre.

Payée à la tâche, tarif horaire dérisoire, pas de garantie d'emploi... Bref, précarité à tous les étages.

C'est un travail méconnu, pas assez respecté, ni assuré socialement.

Notre métier est très vulnérable, car il est parfois jugé secondaire. Au fil du temps, je constate qu'il est de plus en plus considéré comme un luxe (donc non indispensable) par les autres acteurs de la chaîne éditoriale soumis eux-mêmes à d'importantes pressions en termes de délais et de rentabilité. Le niveau d'exigence des lecteurs a sans doute aussi baissé ces dernières décennies...

Le constat d'une désaffection de nos contemporains pour l'orthographe et la belle langue est souvent associé à ce manque de reconnaissance :

C'est un beau métier, très important à l'heure actuelle puisque l'orthographe semble être le dernier souci de certains.

Je constate que de plus en plus de sites d'information sont truffés de fautes... Je pense qu'il faudrait que les correcteurs fassent entendre une voix « militante » contre ce laisser-aller inacceptable, se rendent visibles et invitent poliment les rédacteurs de tout crin à faire appel à leurs services... C'est à nous, en tout premier lieu, je pense, qu'il appartient de faire entendre la nécessité de soigner l'écrit... !

Reconnaissance de la nécessité impérieuse de cette profession dans un contexte de dysorthographe généralisée.

C'est une situation contradictoire et peu satisfaisante que vivent les correctrices qui s'expriment dans ces lignes : conscientes de l'importance de leur rôle, mais devant composer avec des partenaires qui considèrent parfois leur travail comme une dépense dont on pourrait se passer, elles doivent donc à la fois corriger et convaincre, être des professionnelles de l'écrit et des lobbyistes de l'orthographe...

Cette dimension « militante » est d'autant plus importante que la concurrence des outils informatiques pèse sur le métier, imposant une absence de prise en compte des « à-côtés » de la correction (échanges, subjectivité, culture générale permettant de déceler des incohérences...) et des cadences de travail parfois difficiles à tenir :

J'aimerais attirer l'attention sur la cadence de lecture qui nous est imposée (15 000 signes à l'heure), et ce quelle que soit la difficulté du texte (incohérences narratives à débusquer ou multiples vérifications sur les essais). On se dirige vers une mécanisation de notre métier. Lequel, en outre, est de plus en plus mésestimé.

On le sait, métier trop peu payé au vu du travail demandé et fourni... [D'autant que] les échanges, les à-côtés liés au métier (donc un certain contact) peuvent aussi prendre le pas sur les délais et gonfler le volume du travail (bien sûr, non payé).

[Il faudrait] faire mieux apprécier ce que le côté humain et subjectif de cette profession apporte, comparé aux logiciels correcteurs orthographiques.

Travail en urgence, rémunération insuffisante, difficultés à se faire connaître et à faire accepter ses tarifs dans un contexte très concurrentiel, relations dégradées par le manque de reconnaissance... Plusieurs répondantes insistent sur ces difficultés et l'une d'elles pointe même la féminisation du métier en se demandant s'il s'agit d'une cause ou d'une conséquence :

Très difficile de trouver des clients. Concurrence rude et métier très peu reconnu (l'orthographe est de moins en moins importante...). Obligée d'accepter des missions au rabais. Impossibilité d'évolution, très précaire. Dommage, métier très enrichissant et qui me plaît beaucoup...

Je trouve les tarifs pratiqués par les maisons d'édition très bas, on a peu de marge de manœuvre pour les négocier et ils ne suivent pas l'inflation...

La correction est un travail majoritairement féminin et malheureusement sous-payé (qui de la poule ou de l'œuf?).

Pour certaines, cette dégradation des conditions de travail est en partie due à la profession elle-même, qui ne parvient pas à s'organiser pour partager une culture commune, s'accorder sur des standards – notamment concernant les tarifs pratiqués par les indépendants –, accueillir et accompagner celles qui font leurs premiers pas dans le métier...

Il existe une omerta sur les conditions de travail.

Je déplore l'individualisme et le manque de conscience syndicale.

L'histoire politique du métier mériterait recherches et discussions, je pense.

Je fais partie de certains groupes sur les réseaux sociaux. J'y note beaucoup de mépris envers de jeunes correcteurs, des étudiants en recherche de stage, des éditeurs proposant des stages... Un mépris que je ne comprends pas toujours. Pour éviter ce genre de désagrément, je ne m'exprime donc pas sur ces groupes, ce qui est vraiment dommage. Lorsqu'on débute, on n'a pas besoin d'être jugé à la première erreur. On a besoin d'accompagnement. D'autant plus dans un métier qui s'exerce bien souvent à domicile.

Amères et désabusées, les correctrices ? Non, car si ces difficultés sont soulignées à de nombreuses reprises dans les commentaires, c'est aussi, souvent, pour appeler de leurs vœux un changement, une prise de conscience, une progression. L'espoir se lit donc encore sous la plume des répondantes :

Que notre métier ne soit pas seulement reconnu comme de la simple correction orthographique, qu'il vive, évolue, et que les rémunérations fixées par les éditeurs augmentent vraiment en fonction de la qualité des textes. Que l'on soit plus inclus dans la chaîne du livre !

Un besoin d'échanges, de structuration des pratiques et de revalorisation de la profession

Se regrouper pour être moins vulnérable, pour renforcer ses compétences ou pour développer son activité grâce à des partenariats : la dimension collective apparaît comme une solution intéressante pour de nombreuses correctrices soucieuses d'améliorer leurs conditions de travail et de rompre l'isolement dans lequel les place l'exercice de leur profession.

[J'aimerais pouvoir] partager des retours d'expériences, [recevoir des] avis d'autres professionnels sur des devis, etc.

[J'aimerais pouvoir] discuter du niveau d'intervention d'un lecteur-correcteur (minimum jusqu'à avancé), c'est tellement varié selon les personnes.

[Il me manque] peut-être un endroit où poser une question quand j'ai un gros doute sur une tournure et que je ne trouve pas la réponse avec mes outils habituels. Et avoir la réponse assez vite, bien sûr.

Depuis un an, je travaille en « tandem » avec une collègue de mon département : magazines à l'année, transferts de missions, congés, etc.

L'isolement apparaît en effet comme une contrainte, voire un risque, dans certains commentaires, en particulier lorsqu'il est associé à un manque de connaissance du secteur dans lequel on exerce, comme cela peut être le cas chez des indépendants qui viennent de créer leur activité.

C'est un métier où l'on est fort isolé, exposé, et donc vulnérable.

Il n'y a aucune protection contre les abus et les pratiques du milieu. J'aimerais notamment qu'on protège mieux le métier en free-lance, car d'expérience, j'ai vu des maisons d'édition proposer des tarifs abusifs (même pas la moitié d'un SMIC !) ou, pire encore, confier la correction de leurs manuscrits à des bénévoles ! J'ai l'impression que les free-lance sont complètement à la merci de ce genre de pratiques parce que les informations sur le salaire par exemple sont si difficiles à trouver. Enfin, de mon ressenti, il n'y a aucune considération pour les plus précaires d'entre nous qui sont il me semble les personnes en auto-entrepreneuriat.

Pour lutter contre ce « risque » que constitue l'arrivée sur le marché de correctrices insuffisamment formées ou mal préparées à l'exercice du métier en indépendant, certaines répondantes envisagent de devenir elles-mêmes formatrices pour transmettre leurs connaissances et leur savoir-faire, tandis que des correctrices moins expérimentées expriment justement le besoin d'être accompagnées pour trouver leurs premières missions :

Je veux bien aider à la formation de nouveaux correcteurs.

[Je cherche à] savoir comment devenir formatrice à mon tour. Transmettre mon expérience.

Je recherche une formation plus avancée de correcteur, en ligne ou avec éventuellement quelques jours de regroupement. J'aimerais aussi être accompagnée dans ma recherche de missions.

Débutant dans la profession, j'aimerais être accompagnée dans ma recherche de missions.

J'aimerais savoir comment prospecter de manière efficace.

La question des tarifs pratiqués par les indépendantes est régulièrement citée comme un sujet qui nécessiterait une réflexion collective : seules au moment d'établir leurs devis, les correctrices ne se sentent pas suffisamment outillées pour demander une juste rémunération de leur travail, quand ce ne sont pas les donneurs d'ouvrage qui leur imposent des tarifs qu'elles jugent insuffisants (mais qu'elles disent parfois accepter, faute de mieux). L'établissement d'une grille de référence commune apparaît donc comme une solution intéressante aux yeux de plusieurs répondantes :

[Je souhaiterais] être vraiment aiguillé sur les tarifs : un vrai casse-tête !

Comme de nombreuses correctrices, j'aimerais avoir une moyenne des tarifs appliqués en fonction de chaque type d'ouvrage.

Établissement de grilles tarifaires communes à tous les correcteurs.

Il devrait exister un minimum pour les tarifs de correction : parfois, on nous propose des tarifs misérables ! C'est scandaleux ! (Idem en traduction.)

Proposition de seuil minimum de rémunération horaire pour tous les relecteurs.

D'autres appellent aussi de leurs vœux la mise en place d'un annuaire professionnel ou d'une plateforme permettant de mettre en commun des offres d'emploi ou de mission, des outils et des ressources :

Il serait intéressant d'avoir une plateforme avec une mise en commun des annonces de missions (type Asford).

Mutualisation de chartes et annuaires pour crédibiliser le métier et faciliter le recours des auteurs et clients aux correcteurs en fonction de leurs spécialités et disponibilités.

Un annuaire de collègues pour trouver des collaborateurs fiables.

Enfin, certains commentaires insistent sur la nécessité de partager des informations sur les droits, les statuts, la protection sociale...

Informations sur le droit des correcteurs, quel que soit leur statut, et échanges afin de rompre l'isolement professionnel pour les TAD.

Il nous faut un statut social et juridique plus solide.

Plus de protection sociale et la fin du salarié déguisé à cause de la microentreprise.

Je souhaiterais être considérée comme une salariée au même titre que les salariés en pied, c'est-à-dire être incluse dans la boucle des mails, toucher les primes, les indemnités légales (transport) et le chômage quand je n'atteins pas un temps plein étant donné que je cotise.

Ce qu'attendent les correctrices qui écrivent ces lignes, c'est sans doute une action collective forte, qui facilite la diffusion des informations au sein de la profession, qui œuvre pour une meilleure reconnaissance du métier par les partenaires institutionnels et les donneurs d'ouvrage, qui donne davantage de visibilité au métier et souligne son importance dans tous les secteurs... Qui prenne en quelque sorte le relais de l'activité de lobbyiste que doivent parfois assurer les professionnelles, en plus de leur travail sur les textes !

Annexe : répartition géographique des correctrices habitant en France métropolitaine

Détail par région

		Nb	% obs.
Île-de-France	Paris	79	
	Seine-Saint-Denis	34	
	Hauts-de-Seine	23	
	Val-de-Marne	18	
	Yvelines	16	
	Val-d'Oise	7	
	Seine-et-Marne	7	
	Essonne	6	
Total région Île-de-France		190	39%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	29	
	Var	6	
	Alpes-de-Haute-Provence	4	
	Hautes-Alpes	2	
	Vaucluse	2	
	Alpes-Maritimes	2	
Total région Provence-Alpes-Côte d'Azur		45	9%
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	22	
	Isère	5	
	Drôme	5	
	Haute-Savoie	4	
	Ain	2	
	Loire	2	
	Savoie	1	
	Allier	1	
	Puy-de-Dôme	1	
	Ardèche	1	
	Cantal	1	
Total région Auvergne-Rhône-Alpes		45	9%
Occitanie	Haute-Garonne	19	
	Hérault	9	
	Tarn	4	
	Gard	4	
	Pyrénées-Orientales	3	
	Aude	2	
Tarn-et-Garonne	1		
Total région Occitanie		42	9%

		Nb	% obs.
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	19	
	Maine-et-Loire	8	
	Vendée	5	
	Sarthe	2	
Total région Pays de la Loire		34	7%
Bretagne	Finistère	10	
	Ille-et-Vilaine	8	
	Morbihan	4	
	Côtes-d'Armor	4	
Total région Bretagne		26	5%
Nouvelle-Aquitaine	Gironde	8	
	Vienne	5	
	Haute-Vienne	3	
	Charente	2	
	Charente-Maritime	2	
	Pyrénées-Atlantique	2	
	Corrèze	1	
	Dordogne	1	
Total région Nouvelle-Aquitaine		24	5%
Normandie	Calvados	10	
	Seine-Maritime	6	
	Manche	4	
	Eure	1	
	Orne	1	
Total région Normandie		22	4%
Hauts-de-France	Nord	11	
	Oise	3	
	Pas-de-Calais	2	
	Somme	2	
	Aisne	1	
Total région Hauts-de-France		19	4%
Grand Est	Bas-Rhin	5	
	Marne	3	
	Meurthe-et-Moselle	3	
	Moselle	2	
	Haut-Rhin	2	
	Meuse	1	
Total région Grand Est		16	3%
Bourgogne-Franche-Comté	Saône-et-Loire	4	
	Doubs	4	
	Nièvre	2	
	Côte d'Or	2	
	Haute-Saône	1	
Yonne	1		
Total région Bourgogne-Franche-Comté		14	3%
Centre-Val de Loire	Loiret	3	
	Indre-et-Loire	2	
	Eure-et-Loire	1	
Total région Centre-Val de Loire		6	1%